



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnels non certifiés mettant en oeuvre la protection des aéronefs.



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant d'assurer la protection des aéronefs dans le respect des règles de sûreté.



CONTENU

Théorie

- Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs.
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, le cas échéant.
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

3 h 30 (hors test 30 mn).

Prérequis

Aucun.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>